

PERSPECTIVES ÉCONOMIQUES

Au Québec, après avoir fortement ralenti en 2023 (+0,6 %), la croissance économique devrait s'accélérer pour atteindre 1,2 % en 2024 et 1,5 % en 2025. L'activité économique sera soutenue notamment par la diminution des taux d'intérêt et de l'inflation.

Depuis le début de l'année 2024, le marché du travail ralentit. En moyenne, pour l'ensemble de l'année, la population active (+1,3 %) devrait augmenter plus rapidement que le nombre d'emplois créés (+0,4 %). Cette évolution entraînera une hausse du taux de chômage, qui passera de 4,5 % en moyenne en 2023 à 5,4 % en 2024.

En 2025, la création d'emplois (+0,5 %) restera modeste alors que la croissance de la population active (+0,9 %) décélérera. Le taux de chômage remontera légèrement pour se situer à 5,8 % en moyenne.

Au Canada, le PIB réel devrait progresser de 1,2 % en 2024 et de 1,7 % en 2025, tandis qu'aux États-Unis, il devrait augmenter de 2,6 % en 2024 et de 1,8 % en 2025.

LA SITUATION BUDGÉTAIRE DU QUÉBEC

Le gouvernement maintient son déficit budgétaire, après versements des revenus consacrés au Fonds des générations, à 11,0 milliards de dollars en 2024-2025, ce qui représente 1,8 % du PIB. La poursuite des actions liées à l'examen des dépenses fiscales permet d'annoncer une amélioration du solde budgétaire de près de 700 millions de dollars en 2028-2029 et une diminution du déficit structurel à 3,2 milliards de dollars, soit à 0,5 % du PIB. Le cadre financier prévoit une provision pour éventualités de 750 millions de dollars en 2024-2025 et de 1,5 milliard de dollars par année à compter de 2025-2026.

Le gouvernement déposera un plan de retour à l'équilibre budgétaire au moment de la publication du budget 2025-2026 et, conformément à la Loi sur l'équilibre budgétaire, l'équilibre après versements au Fonds des générations sera atteint au plus tard en 2029-2030.

Les revenus atteignent 152,6 milliards de dollars en 2024-2025, avec une croissance de 4,9 %. Celle-ci diminuera à 3,1 % en 2025-2026.

Les dépenses s'élèvent à 160,6 milliards de dollars en 2024-2025, avec une croissance de 6,0 %. Celle-ci sera de 1,9 % en 2025-2026.

CADRE FINANCIER DE 2023-2024 À 2028-2029

(en millions de dollars, sauf indication contraire)

	2023-2024	2024-2025	2025-2026	2026-2027	2027-2028	2028-2029	TCAM ⁽¹⁾
Revenus autonomes ^{(2),(3)}	114 665	121 584	126 618	132 538	137 830	142 744	
Variation en %	-0,7	6,0	4,1	4,7	4,0	3,6	4,5
Transferts fédéraux	30 876	31 042	30 712	32 305	32 508	32 188	
Variation en %	7,4	0,5	-1,1	5,2	0,6	-1,0	0,8
Total des revenus	145 541	152 626	157 330	164 843	170 338	174 932	
Variation en %	0,9	4,9	3,1	4,8	3,3	2,7	3,7
Dépenses de portefeuilles	-141 553	-150 703	-153 877	-156 382	-160 751	-164 134	
Variation en % ⁽⁴⁾	3,2	6,5	2,1	1,6	2,8	2,1	3,0
Service de la dette	-9 982	-9 928	-9 753	-10 248	-10 996	-11 411	
Variation en % ⁽⁵⁾	-2,3	-0,5	-1,8	5,1	7,3	3,8	2,7
Total des dépenses	-151 535	-160 631	-163 630	-166 630	-171 747	-175 545	
Variation en %	2,8	6,0	1,9	1,8	3,1	2,2	3,0
Écart à résorber	—	—	750	1 500	1 500	1 500	
Provision pour éventualités	—	-750	-1 500	-1 500	-1 500	-1 500	
SURPLUS (DÉFICIT) COMPTABLE	-5 994	-8 755	-7 050	-1 787	-1 409	-613	
LOI SUR L'ÉQUILIBRE BUDGÉTAIRE							
Versements des revenus consacrés au Fonds des générations	-2 047	-2 243	-2 194	-2 411	-2 528	-2 635	
SOLDE BUDGÉTAIRE AU SENS DE LA LOI SUR L'ÉQUILIBRE BUDGÉTAIRE	-8 041	-10 998	-9 244	-4 198	-3 937	-3 248	

Note : Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

(1) Il s'agit du taux de croissance annuel moyen, qui correspond à la moyenne géométrique sur cinq ans, soit de 2024-2025 à 2028-2029.

(2) En 2023-2024, la variation des revenus autonomes reflète la faible croissance de l'activité économique en 2023 et la baisse des deux premiers taux d'imposition de 1 point de pourcentage, annoncée dans le budget 2023-2024.

(3) En 2024-2025, la croissance des revenus autonomes s'explique notamment par l'évolution de l'activité économique et par l'effet de l'harmonisation avec certaines mesures proposées dans le budget fédéral d'avril 2024, dont l'augmentation du taux d'inclusion des gains en capital.

(4) La croissance en 2024-2025 s'explique notamment par les initiatives annoncées en mars 2024 et en novembre 2024, par la hausse des coûts des services dans le secteur de l'éducation, par la non-réalisation des dépenses en rémunération découlant de la grève du personnel scolaire en 2023-2024, par le décalage dans le rythme de réalisation des infrastructures ainsi que par la hausse attendue des coûts liés à la prestation des soins de santé et des services sociaux.

(5) La croissance en 2026-2027 tient compte du ralentissement des investissements en infrastructures.

(6) La baisse du service de la dette de 2023-2024 à 2025-2026 s'explique par l'évolution des taux d'intérêt et par la non-réurrence de pertes sur disposition d'actifs. La croissance du service de la dette à partir de 2026-2027 s'explique par l'augmentation du niveau de la dette et par le renouvellement, à taux plus élevés, d'emprunts à taux fixe arrivant à échéance. En 2027-2028, cette croissance est par ailleurs accentuée par l'intégration graduelle des écarts de rendement relatifs au Fonds d'amortissement des régimes de retraite (FARR).

RÉDUCTION DE LA DETTE

Au 31 mars 2025, la dette nette du Québec s'établira à 236,6 milliards de dollars, soit à 39,0 % du PIB. Il s'agit d'un niveau inférieur à celui d'avant la pandémie, qui était de 40,9 % du PIB au 31 mars 2020. Le gouvernement maintient l'objectif de réduire le poids de la dette nette à 30 % du PIB d'ici 2037-2038¹.

En 2024-2025, les revenus consacrés au Fonds des générations s'établiront à 2,2 milliards de dollars. Ils s'élèveront à 2,6 milliards de dollars en 2028-2029 et à 4,1 milliards de dollars en 2037-2038.

LE FINANCEMENT

Pour l'année 2024-2025, le programme s'établit à 32,5 milliards de dollars, soit 3,9 milliards de dollars de moins que prévu dans le budget de mars 2024. Le programme de financement s'établira à 29,2 milliards de dollars en 2025-2026. Pour les trois années suivantes, soit de 2026-2027 à 2028-2029, il s'établira en moyenne à 28,8 milliards de dollars par année.

PROGRAMME DE FINANCEMENT DU GOUVERNEMENT DE 2024-2025 À 2028-2029

(en millions de dollars)

	2024-2025	2025-2026	2026-2027	2027-2028	2028-2029
Besoins financiers nets ⁽¹⁾	26 448	22 374	18 489	17 147	16 433
Remboursements d'emprunts ⁽²⁾	16 815	16 886	14 082	13 292	14 523
Utilisation des emprunts effectués par anticipation	-3 150	-3 082	—	—	—
Utilisation du Fonds des générations pour le remboursement d'emprunts	-4 400	-2 500	—	—	—
Retrait du Fonds des congés de maladie accumulés	-165	—	—	—	—
Transactions en vertu de la politique de crédit ⁽³⁾	-1 581	—	—	—	—
Retrait du Fonds d'amortissement des régimes de retraite	-2 500	-2 500	-2 500	-2 500	-2 500
Augmentation de l'encours des bons du Trésor du Québec	-2 000	-2 000	—	—	—
Financement par anticipation réalisé	3 082	—	—	—	—
TOTAL	32 549	29 178	30 071	27 939	28 456

Note : Un montant négatif indique une source de financement, alors qu'un montant positif représente un besoin de financement.

(1) La révision à la baisse des besoins financiers nets s'explique notamment par des revenus de transfert encaissés au début de 2024-2025 en lien avec des ententes avec le gouvernement fédéral conclues à la fin de 2023-2024.

(2) Il s'agit des remboursements d'emprunts selon les données au 5 novembre 2024.

(3) Dans le cadre de la politique de crédit qui vise à limiter le risque relatif aux contrepartistes, le gouvernement débourse ou encaisse des sommes à la suite notamment des mouvements de taux de change. Ces sommes n'ont pas d'effet sur la dette.

En 2024-2025, le gouvernement a réalisé jusqu'à maintenant 35 % de ses emprunts sur les marchés étrangers, alors que la moyenne des 10 dernières années s'établit à 30 % :

- 5,75 milliards de dollars américains (7 761 millions de dollars canadiens);
- 1,25 milliard d'euros (1 866 millions de dollars canadiens);
- 1,35 milliard de dollars australiens (1 212 millions de dollars canadiens);
- 290 millions de francs suisses (433 millions de dollars canadiens).

À ce jour, environ 83 % des emprunts réalisés en 2024-2025 avaient une échéance de 10 ans ou plus, alors que la moyenne des 10 dernières années s'établit à 77 %.

Au 31 mars 2024, l'échéance moyenne de la dette s'établissait à 11,3 ans.

COTES DE CRÉDIT

En 2024, à la suite du budget 2024-2025, l'ensemble des agences de notation qui notent le Québec ont confirmé sa cote de crédit avec perspective stable.

COTES DE CRÉDIT DU QUÉBEC

Agence de notation	Cote de crédit	Perspective
Standard & Poor's (S&P)	AA-	Stable
Moody's	Aa2	Stable
Fitch Ratings	AA-	Stable
Morningstar DBRS	AA (low)	Stable
Japan Credit Rating Agency (JCR)	AAA	Stable

Note : Il s'agit des cotes de crédit du Québec au 8 novembre 2024.

¹ La Loi sur la réduction de la dette et instituant le Fonds des générations prévoit que pour l'année financière 2037-2038, la dette nette présentée aux états financiers du gouvernement ne pourra excéder 32,5 % du PIB. Ce ratio correspond à la limite maximale d'un objectif de réduction de la dette nette de 30 % du PIB annoncé dans le discours sur le budget de l'année financière 2023-2024.